

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

Messagerie: [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session extraordinaire  
du samedi 11 juillet 2009**

Convocations adressées le 6 juillet 2009.

L'an deux mille neuf, le six juillet à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs DESCHAMPS Pascal, LAUFRAY Bruno.

ROBIN Jean-Paul, LAMELET Alain, BOUILLON Jean-Philippe, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline.

Absents excusés : Messieurs SEIGNEURET André, HERMAN Christine, BEAUVAIS Jean-Pierre.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : M. DESCHAMPS Pascal.

**Avenant au marché pour les travaux d'alimentation en eau potable**

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

VU le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du Conseil municipal N°28/2008 du 26 mai 2008 relative à l'attribution du marché pour les travaux d'alimentation en eau potable répartis en 3 lots :

Lot N°1 : canalisations et accessoires

Lot N°2 : Machines élévatoires

Lot N°3 : Réhabilitation du château d'eau

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2009 concernant l'avenant N°1 du lot N°3 pour le démontage de l'isolation thermique,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de la distribution de l'eau 2009,

Après en avoir délibéré, décide à main levée, à l'unanimité

- De conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise VERTICAL dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de réhabilitation du château d'eau, lot N°3.

**Attributaire** : entreprise VERTICAL, ZA des Vigneaux à CHABRIS (36210)

Marché initial du marché du lot N°3 : montant : 113 000 €HT

Avenant N°1 – montant : 12 000,00 €HT

Nouveau montant du marché : 125 000,00 €HT.

Objet : Démolition de la protection thermique existante

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

**- Informations et questions diverses.**

Suite à la mise en place d'une nouvelle convention de compétences en matière de transport scolaire entre le département et les organisateurs secondaires, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil général est compétent en matière de transport scolaire du primaire, de ce fait, la commune se charge du transport scolaire des enfants du primaire en lieu et place du département dans les conditions fixées par la convention.

Monsieur sollicite l'autorisation du conseil Municipal pour signer cette convention d'une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 entre les deux parties ; la commune et le Conseil Général.

A l'unanimité, Le conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Monsieur Le Maire évoque la préparation du repas du 13 juillet, pour des questions d'organisation, les plats préparés commandés auprès de AIM groupe ont été facturés à l'association sportive de Montigny-le-Chartif, M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour rembourser la somme sur facture de 424.33 € à l'USMC, le Conseil municipal accepte.

En vue d'équilibrer le budget lotissement et autres rectifications, M. Le Maire propose au conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes au budget Lotissement « La Girarderie »:

Section d'investissement : Recettes

Article 3554 : - 1 104,00 €

Article 3555 : - 1 115,00 €

Article 1068 : - 46 557,00 €

Section de fonctionnement : Recettes

Article 002 : + 46 558 €

Article 71 355 : - 1 105

Article 7133 : + 1105 €

Dépenses

Article 6522 : + 47 663 €

Le Conseil Municipal autorise les décisions modificatives suivantes, de ce fait la section d'investissement s'équilibre à 95 323.00 € et la section de fonctionnement à 155 662 €  
Dernièrement, Monsieur Le Maire propose de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du lotissement en annulant l'affectation en réserve d'une part du résultat de fonctionnement 2008 au compte 1068 de 46 557 € prévu lors de la séance du 30 mars dernier.

La séance est levée à 12 heures et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le Secrétaire

Les membres